

MON MASTER : APRÈS PARCOURSUP, UNE NOUVELLE MACHINE À BROYER LES ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE

- Juin 2023 -

SOMMAIRE

1. UNE SÉLECTION DE PLUS EN PLUS DURE CONSÉCUTIVE À UN MANQUE DE PLACES EN MASTER 4

Une logique globale de baisse du taux de poursuite d'étude 4

Un nombre de places inférieur au nombre d'étudiant-es dans les filières en tension 5

Des universités en incapacité de garantir une place en master pour tous les étudiant-es 7

Conséquences du manque de place : abandon des études, orientation subie et développement du privé 9

2. DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES SUR MON MASTER QUI ACCROISSENT L'ANGOISSE DE LA SÉLECTION 10

Une absence de phase complémentaire et des délais trop courts 10

Des dysfonctionnements multiples de la plateforme et de fausses promesses au gouvernement 12

Une facilitation de l'usage d'algorithmes contraire au discours du gouvernement 13

3. NOS REVENDICATIONS : POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OUVERT À TOUTES ET TOUS 14



Alors que les résultats d'admission en master viennent de tomber sur la nouvelle plateforme de sélection Mon Master, des milliers d'étudiant-es se retrouvent sans aucune proposition d'admission. Cette situation dramatique fait suite à un accroissement significatif de la sélection à l'entrée du master ces dernières années.

En 2016 était instaurée la sélection à l'entrée du M1 dans la loi, marquant une nouvelle étape de la libéralisation de l'enseignement supérieur. Depuis, l'accès au master est devenu de plus en plus difficile du fait du sous-investissement chronique des gouvernements successifs dans l'enseignement supérieur, particulièrement néfaste dans un contexte de hausse démographique. Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a ainsi été marqué par une explosion du nombre d'étudiant-es sans master, avec un nombre de saisines auprès du rectorat qui a triplé entre 2017 et 2021.

Face à cette situation dramatique,

le gouvernement a fait le choix de l'inaction. A l'été 2021, le ministère avait annoncé la création de 4000 places. Pourtant, le collectif Vite Mon Master a montré que 1000 avaient en réalité été supprimées. Cette année, le ministère a assumé ne créer aucune place supplémentaire, alors même que les besoins sont criants. Plutôt que d'investir pour garantir à toutes et tous le droit d'étudier, le ministère a préféré mettre en place la nouvelle plateforme de sélection Mon Master. Mise en œuvre dans la précipitation, celle-ci connaît des dysfonctionnements multiples, qui aggravent l'angoisse de la sélection et qui sont à l'opposé de la simplification des démarches vantée par le gouvernement. En outre, alors que le ministère avait affirmé que la plateforme ne faciliterait pas l'usage d'algorithmes locaux, c'est tout le contraire. Face à une politique qui renforce les difficultés des étudiant-es, il y a urgence à agir.

LES CHIFFRES CLÉS

- **+ 1,4% d'étudiant-es en M1 que d'étudiant-es en L3 en 2014/2015 VS -23% en 2020-2021**
- **Jusqu'à - 74% de places en M1 qu'en L3 dans les filières en tensions**
- **Jusqu'à 2 896 places en moins en master qu'en troisième année de licence dans l'université la plus en tension**

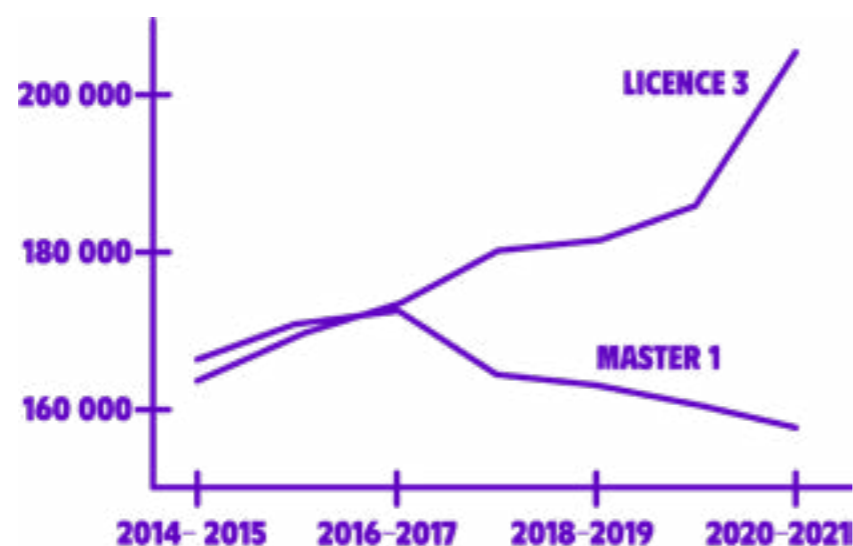


1. UNE SÉLECTION DE PLUS EN PLUS DURE CONSÉCUTIVE À UN MANQUE DE PLACES EN MASTER

> Une logique globale de baisse du taux de poursuite d'étude

Malgré l'importante hausse du nombre d'étudiant·s dû au boom des naissances du début du XXIème siècle qui se fait particulièrement ressentir ces dernières années, le gouvernement refuse d'investir dans l'enseignement supérieur pour créer les places nécessaires. Depuis 2017, non seulement le nombre de places en première année de master n'a pas évolué

conformément à la hausse des effectifs de L3 mais le nombre d'inscrits en M1 a baissé en valeur absolue. Alors que 172 000 étudiant·s étaient inscrit·es en M1 lors de l'année universitaire 2016-2017, il n'y en avait plus que 158 000 à la rentrée 2020, en net décalage par rapport aux effectifs de L3 qui s'élevait à 205 000 cette même année.



Evolution du nombre d'étudiant en L3 et en M1

Cela se fait également ressentir sur le nombre total d'étudiant·es en master. Dans certaines filières très en tension le nombre d'étudiant·es en master est désormais inférieur à celui d'il y a 10 ans. Ainsi en Droit ils sont 2 000 de moins à étudier en master qu'en 2011, en sciences économiques et AES, ce sont 9 000 étudiant·es en moins.

A cela s'ajoute la stratégie de professionnalisation du premier cycle dont la Ministre ne se

cache pas. Le droit à la poursuite d'études se retrouvant alors profondément remis en question avec des capacités d'accueil toujours plus basses en master et une sélection de plus en plus rude. A noter la baisse importante du nombre d'étudiant·es issus de classes populaires entre la licence et le master, puisque l'on passe de 32 à 21% des effectifs. La sélection à l'entrée du master est donc une véritable sélection sociale.



> Un nombre de places inférieur au nombre d'étudiant·es dans les filières en tension

La plateforme Mon Master a été présentée aux organisations représentatives étudiantes comme aux autres partenaires sociaux comme un moyen de cartographier les places manquantes en master et optimiser de cette façon leur remplissage. Cette approche erronée est basée sur le postulat infondé qu'il n'existe pas de réel problème de manque de places mais seulement un problème de répartition des étudiant·es.

Pourtant, les données montrent au contraire un manque global de places sur tout le territoire, en particulier dans certaines filières. La comparaison entre le nombre d'étudiant·es en troisième année de licence et le nombre de places

proposées sur la plateforme fait ainsi apparaître un très important écart dans de nombreuses filières. Dans les trois les plus en tension les années précédentes – le droit, la psychologie et les Sciences de la vie – le nombre de places proposées sur la plateforme est très en deçà des effectifs de ces filières respectives en L3. En psychologie par exemple, on compte seulement 6 000 places sur Mon Master, pour 16 000 étudiant·es de L3 (d'après les données de 2021 - 2022). C'est pourquoi la mise en œuvre de la plateforme ne permet en rien de répondre au véritable problème de l'entrée en master : le manque de places. La ministre a pourtant assumé qu'aucune place ne serait créée cette année.

Filière	Etudiant·es en L3 en 2021-2022	Nombre total de places proposées sur MonMaster	Différence en pourcentage
STAPS	14 033	3 577	-74,5%
Psychologie	15 727	5 896	-63%
Langues	22 946	17 203	-25%
Droit et Science politique	31 855	26 446	-17%
SVT	16 443	15 475	-6%
Economie-gestion	29 969	24 218	-19%

Source : données en open data du MESR pour les effectifs d'étudiant·es et capacités d'accueil sur Mon Master pour le nombre de places en M1.

Méthodologie : le calcul du nombre de places par filière a été fait en récoltant les données affichées sur Mon Master via une technique de web scraping. Le choix a été fait de prendre le nombre d'étudiant·es en L3 et non pas le nombre de diplômés car le premier se rapproche davantage du nombre réel de candidat·es que le second. En effet, aux diplômé·es de L3 s'ajoutent parmi les candidat·es les étudiant·es de M1 en réorientation ainsi que tous les diplômés de L3 qui recandidatent cette année du fait du manque de places les années précédentes.



Ces chiffres sont d'autant plus marquants que même si les capacités d'accueil en M1 étaient égales au nombre d'étudiant-es pour chaque filière, cela resterait insuffisant. La répartition géographique des places et celle par spécialités ne sont en effet pas forcément en adéquation avec les besoins des étudiant-es. Par ailleurs, les effectifs de L3 par filière et par zone géographique, de même que les désirs d'orientation en master des étudiant-es, peuvent varier d'une année à l'autre. Une marge de manœuvre est donc nécessaire dans chaque formation et le nombre de places en M1 devrait être largement supérieur au nombre d'étudiant-es en L3. Le fait que celui-ci soit largement inférieur dans certaines filières est particulièrement alarmant.

Le chiffre global de candidat-es sur Mon Master communiqué par le gouvernement montre

également l'ampleur du problème : en excluant les candidat-es d'un niveau inférieur ou égal à bac +2, on comptabilise 200 000 candidat-es sur la plateforme¹, quand le ministère communiquait sur l'existence de seulement 185 000 places en master à l'échelle nationale.

Toujours² dans une stratégie de ne pas reconnaître le problème du manque de places, le ministère a effectué un calcul obscur fondé sur une estimation de l'échec en licence pour afficher le chiffre de "173 000 candidats ayant validé au moins un vœu sur la plateforme et éligibles à une inscription en 1re année de Diplôme national de Master à la rentrée prochaine". Ces données globales cachent par ailleurs le manque de place dans les filières en tension. Plutôt que de camoufler leur propre inaction, il est urgent que le ministère prenne ce problème à bras le corps.

1 - <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/mon-master-2023-admission>
2 - <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/ouverture-des-candidatures-en-1re-annee-de-master-sur-la-nouvelle-plateforme-monmastergouvfr-90152>

> Des universités en incapacité de garantir une place en master pour tous les étudiant-es

Loin d'améliorer la situation des étudiant-es sans inscription, la plateforme ne permettra que de constater une nouvelle fois le manque criant de places, qui se fait ressentir dans toutes les universités. Ainsi, petites et grandes universités ne peuvent garantir à leurs étudiant-es de licence une place en master, alors même qu'un droit à la poursuite d'études est censé s'ériger et s'imposer.

Les données montrent que pour une majorité écrasante d'universités, le nombre de places sur Mon Master est inférieur aux effectifs de L3. Cette différence est d'autant plus alarmante que le nombre de places sur Mon Master est gonflé par les filières qui ne sont pas en tension. Cet écart est parfois particulièrement grand, comme pour l'université de Rennes 2, où l'on compte 2 480 places sur Mon Master pour 5 376 étudiant-es en L3.

Tableau des 10 universités avec l'écart le plus important entre le nombre de places en master et le nombre d'étudiant-es en L3

	Etablissement	Nombre de places en L3	Nombre de places sur Mon Master	Différence	Différence en pourcentage
1	Université Rennes 2	5376	2480	-2896	-54%
2	Université Lumière - Lyon 2	6299	3942	-2357	-37%
3	Université Toulouse III - Paul Sabatier	4511	2250	-2261	-50%
4	Université Paris Nanterre	6762	4508	-2254	-33%
5	Université Grenoble Alpes	6642	4394	-2248	-34%
6	Université de Lorraine	8760	6522	-2238	-26%
7	Université de Bourgogne	4547	2515	-2032	-45%
8	Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis	4291	2392	-1899	-44%
9	Université de Rouen Normandie	5279	3456	-1823	-35%
10	Université de Lille	10842	9094	-1748	-16%

Source : données en Open Data du Mesr (traitées par Julien Gossa) et plateforme Mon Master.

La réponse de la ministre est d'encourager la mobilité des étudiant-es entre les universités pour que selon une logique marchande l'offre rencontre la demande. Or, l'Enseignement supérieur ne fonctionne pas ainsi. Beaucoup d'étudiant-es ne peuvent pas se déplacer d'un bout à l'autre de la France pour réaliser un master faute d'autonomie financière ou pour des raisons personnelles. La logique du gouvernement de remplissage des places quelque soit les contraintes géographiques ou les désirs d'orientation des

étudiant-es montre ainsi un véritable mépris pour les projets de vie et d'études des jeunes. A l'opposé, il est essentiel de garantir à chaque jeune le droit d'étudier dans la filière et le lieu de son choix. L'heure est à l'ouverture de places, au sein d'universités de proximité qui proposent toutes des formations permettant d'accueillir toutes les demandes. Dans l'urgence, il est essentiel que chaque université puisse garantir à tout-es ces étudiant-es l'accès à un master dans une mention compatible avec sa licence.

“La proximité géographique en master est moins importante qu'en premier cycle, certaines universités comme Brest sont loin d'être saturées. Ouvrir des places ailleurs serait gaspiller de l'argent public”¹

- Sylvie Retailleau



1 - <https://www.vie-publique.fr/discours/286054-sylvie-retailleau-20072022-politique-enseignement-superieur-parcoursup>

> Conséquences du manque de place : abandon des études, orientation subie et développement du privé

Les conséquences de la sélection en master sont désastreuses. De nombreux et nombreuses étudiant-es renoncent à poursuivre leurs études ou sont contraints de reprendre des études dans le supérieur à zéro. Certains attendent plusieurs années avant d'obtenir un master. D'autres s'inscrivent dans des masters qui ne leur conviennent pas ou sont contraint-es à changer de région, sans le vouloir.

Une partie non négligeable des étudiant-es se réorientent dans des formations privées, dans des établissements dont le modèle de financement repose sur le fait de faire payer des milliers

d'euros de frais d'inscription aux étudiant-es pour des formations de moins bonnes qualités et moins reconnues. Certaines formations privées ne sont d'ailleurs pas du tout reconnues par l'Etat et leur diplôme n'offre donc aucune garantie à ceux qui l'obtiennent.

L'absence de places suffisantes dans les diplômes nationaux de master met donc directement en concurrence les universités avec les établissements privés. Au milieu de cela, des étudiant-es subissent leur orientation vers des établissements qui leur extorquent des dizaines de milliers d'euros chaque année.

CHIFFRES DU PRIVÉ

- + 41,7% d'étudiant-es dans le privé depuis 2017 // 3,3% dans le public
- 1 étudiant-e sur 4 dans le privé en 2021 - 2022
- + 15% de budget de l'Etat pour les formations privées depuis 2017



2. DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES SUR MON MASTER QUI ACCROISSENT L'ANGOISSE DE LA SÉLECTION

Au-delà du manque de places, la mise en place de la plateforme Mon Master cette année ajoute des problèmes et des angoisses multiples pour les étudiant-es du fait de paramètres inappropriés et de dysfonctionnements à répétition.

> Une absence de phase complémentaire et des délais de réponse trop courts

Alors que le gouvernement avait initialement annoncé aux organisations étudiantes qu'il existerait une phase complémentaire sur Mon Master, celle-ci n'a finalement pas été mise en place. La première conséquence est une date limite de candidature en master très tôt dans l'année, dès le 20 avril. Ainsi, des étudiant-es ne validant pas leur M1 et n'ayant pas la possibilité de redoubler, ou des étudiant-es décidant tardivement dans l'année de se réorienter, n'auront pas la possibilité de candidater en master. Pour les étudiant-es ayant candidaté en M1 mais ne recevant pas de proposition d'admission, l'absence de phase complémentaire est également un véritable problème. En effet, si un dispositif de saisine rectorale existe pour les étudiant-es sans master, beaucoup d'étudiant-es ne pourront y avoir recours faute de respecter certains critères stricts.

Ce dispositif de saisine rectorale devant garantir un "droit à la poursuite d'études" a été créé en 2016, en consolation de la mise en place de la sélection à l'entrée du Master. En apparence simple et protecteur, ce dispositif n'est en réalité qu'une illusion et le droit à la poursuite d'études n'est

pas respecté. Les conditions pour pouvoir saisir le rectorat sont en effet drastiques. Il faut avoir candidaté dans au moins cinq M1, dans deux mentions différentes, dans au moins deux établissements et dans des mentions compatibles avec le diplôme national de licence obtenu, avoir obtenu son diplôme national de licence dans les trois dernières années, n'avoir reçu aucune réponse positive et avoir obtenu son dernier refus dans un délais de quinze jours. Ces critères, qui doivent se cumuler entre eux, excluent des milliers de candidat-es du droit à la poursuite d'études. Notamment, les étudiant-es qui n'auraient pas suivi une licence reconnue comme un diplôme national ne peuvent tenter aucun recours. Il en est de même pour les candidat-es en reprise d'études. Ces conditions ont été durcies au fil des années. Avant 2021, il suffisait d'avoir candidaté dans au moins deux masters sans condition de mention ou de localité pour pouvoir saisir le rectorat. Avec les nouveaux critères, applicables dans toutes les régions académiques où se trouvent plusieurs universités, on voit bien que le droit à la poursuite d'études est largement remis en question. Ainsi, en 2021, pour 11 600

personnes ayant saisi le rectorat, seules 6 400 saisines ont été considérées comme recevables.

D'autres problèmes se posent au sujet de la saisine. En effet, les rectorats peuvent avoir une vision très restrictive de ce qui correspond à une continuité et une cohérence des études entre la licence et le master. En outre, le nombre de propositions devant être théoriquement faites par les rectorats est très limité : alors qu'avant 2021 dans le cas où les critères étaient remplis les rectorats devaient fournir au moins cinq propositions d'admission, ils ne doivent en fournir plus que trois aujourd'hui. Ce chiffre largement insuffisant ne correspond pas dans beaucoup de cas aux aspirations des candidat-es, les filières proposées n'étant pas toujours en adéquation avec leur projet. En outre, les délais de réponse étant extrêmement courts du fait de l'unification des calendriers, on peut estimer que le recours à la saisine rectorale va être plus complexe pour beaucoup de candidat-es. En effet, la phase de réponse tombant fin juin et le délai pour saisir le rectorat étant de quinze jours, beaucoup de candidat-es risquent de ne pas pouvoir fournir les documents demandés dans les délais impartis.

S'il est vrai que le rectorat aura cette année une plus grande visibilité sur les places vacantes, l'amélioration du dispositif par ce biais ne sera que marginale. En effet, la difficulté actuelle des rectorats à faire des propositions aux étudiant-es est principalement due à un manque de places criant. Pour rappel, en 2021, seuls 1 300 étudiant-es sur 6 400 saisines recevables avaient reçu une proposition. La plateforme Mon Master ne résoudra en aucun cas

ce problème. On peut craindre que faute de places disponibles en particulier dans les filières en tension, les propositions des rectorats s'éloignent de plus en plus des aspirations et projets des étudiant-es.

Faute de phase complémentaire et d'impossibilité de garantir réellement le droit à la poursuite d'études, de nombreux étudiant-es se retrouveront ainsi à la rentrée sans aucune possibilité d'inscription et sans aucune possibilité de recours.

Un autre problème majeur de la plateforme est le délai particulièrement court pour répondre aux propositions d'admission. A partir du 26 juin, le délai sera seulement d'une journée pour répondre à une proposition d'admission. Cela signifie que les candidat-es auront une seule journée pour décider de leur avenir. En outre, des étudiant-es pourront perdre des propositions d'admission s'ils n'ont pas la possibilité de se connecter durant une journée. Cela signifie également que les candidat-es devront se connecter chaque jour sur la plateforme pour suivre l'évolution de leurs vœux, ce qui est particulièrement anxiogène.



> Des dysfonctionnements multiples de la plateforme et de fausses promesses du gouvernement

L'un des arguments phares du gouvernement pour la mise en place de la plateforme Mon Master était la simplification des démarches pour les étudiant·es. Pourtant, les dysfonctionnements très nombreux d'une plateforme mise en place dans la précipitation ont à l'inverse suscité une anxiété supplémentaire.

Tout d'abord, certaines formations ont été retirées par erreur, et ce durant la phase de candidatures, annulant de fait les candidatures préalablement déposées par des étudiant·es. D'autres étudiant·es ont vu leurs candidatures annulées après avoir oublié de valider leurs vœux ou ont vu s'afficher sur la plateforme qu'ils se désistaient de tous leurs vœux, sans pouvoir le modifier.

S'ajoutent à cela de nombreuses disparitions de documents déposés et téléchargés devant apparaître sur le dossier des candidat·es, qui ont contraint les étudiant·es à les télécharger à plusieurs reprises. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'était pourtant targué de simplifier les démarches des étudiant·es avec une gestion centralisée des documents nécessaires aux candidatures, devant être déposés une unique fois.

Un autre problème majeur de la plateforme est l'existence d'une faille RGPD: l'entièreté des données téléchargées et déposées par les étudiant·es se retrouvent stockées sur les ordinateurs des personnes chargées d'examiner les diverses candidatures. Ce stockage massif de données représente une menace pour la protection

des informations des étudiant·es, pouvant aller jusqu'aux dossiers médicaux pour les candidat·es en situation de handicap.

Le manque d'interlocuteur humain est un facteur aggravant dans la mauvaise gestion des candidatures de l'algorithme. Alors qu'avec e-candidat un problème technique pouvait être réglé en contactant les formations, ces dernières n'ont désormais plus la main sur la plateforme. Les candidat·es doivent contacter un numéro d'appel et un mail nationaux, qui ne sont cependant pas joignables à certaines périodes de la procédure. Nous craignons en outre que ces lignes soient surchargées dès la publication des premiers résultats.

L'ensemble de ces dysfonctionnements successifs témoignent de l'incapacité de la plateforme de sélection Mon Master à assurer un passage serein et digne en master pour tous·tes les étudiant·es. Certains peuvent nuire aux diverses candidatures des étudiant·es allant jusqu'à compromettre la poursuite d'étude de certain·es. La machine à sélection qu'est Mon Master ne cesse de stimuler une forte anxiété pour les candidat·es voulant simplement continuer leurs études dans un cadre universitaire serein.



> Une facilitation de l'usage d'algorithmes contraire au discours du gouvernement

Face aux craintes soulevées par les organisations étudiantes d'une utilisation renforcée d'algorithmes de tri des étudiant·es, déjà employés par certaines formations de master, le gouvernement avait affirmé que la plateforme Mon Master ne faciliterait pas l'usage d'algorithmes par les formations, à la différence de Parcoursup. Pourtant, la plateforme encourage bel et bien l'usage d'algorithmes. En effet, à la différence d'e-candidat, Mon Master exige des candidat·es qu'ils ou elles renseignent leur moyenne de chaque semestre de licence. Dans un contexte de forte augmentation du nombre de candidatures, les responsables des formations de master sont donc incités à faire usage d'algorithmes locaux

triant notamment les étudiant·es en fonction de leurs notes. Les paramètres de ces algorithmes sont bien entendu inconnus des étudiant·es. La sélection est donc d'autant plus arbitraire et obscure.

En outre, alors que la mise en place d'une plateforme nationale aurait pu être l'occasion de limiter le nombre de pièces exigées par chaque formation et éviter certaines demandes aberrantes, le ministère a au contraire fait le choix d'une absence totale de cadrage. Certains établissements ont par exemple demandé des lettres de recommandation obligatoires, sans quoi le candidat·e ne pouvait finaliser son inscription.



3. NOS REVENDICATIONS : POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OUVERT À TOUTES ET À TOUS

A rebours des politiques menées ces dernières années qui contribuent à libéraliser et rendre plus élitiste l'Enseignement supérieur, l'Union Étudiante milite pour un Enseignement supérieur public, gratuit et ouvert à toutes et à tous. A l'encontre d'un système de sélection sociale qui prive des milliers d'étudiant-es d'accès à l'université ou à un master, nous défendons un Enseignement supérieur financé à la hauteur de ses besoins pour permettre à chaque personne détentrice d'une licence de bénéficier d'une place en master.

Cela passe par un plan de financement qui permette l'ouverture de 300 000 places toutes filières post-bac et de master confondues. Cela implique la construction d'au moins dix universités supplémentaires et le recrutement massif d'enseignants titulaires.

Ce financement doit être résolument orienté vers les formations publiques. L'Etat doit cesser de mettre en concurrence les formations publiques, gratuites et protectrices sur le marché du travail avec des formations privées aux frais d'inscription exorbitants et aux diplômes peu voire pas reconnus.

Le principe du droit à la poursuite d'études doit être effectif et passe par des formations gratuites, publiques et qualifiantes, seules formations capables d'assurer l'épanouissement et l'insertion professionnelle des jeunes.

C'est ainsi que l'Union Étudiante

défend comme vision de long terme, la sortie de toute forme de sélection à l'entrée du master. Le seul pré-requis pour accéder à un master doit être la validation d'une licence en lien avec celui-ci ou dans des mentions compatibles avec la licence. Tout principe de sélection doit être supprimé du code de l'Education. Enfin, la sortie d'un modèle d'enseignement supérieur élitiste et ultra sélectif ne peut se faire sans la remise en cause de la fracture entre le système des grandes écoles et celui des universités. L'unification progressive du service public de l'Enseignement supérieur est essentielle.

En complément de cette vision de long terme qui pourrait être mise en place en quelques années avec une toute autre philosophie politique que celle en œuvre depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, il est urgent d'agir.

Comme nous l'avons vu, laisser des milliers de jeunes sur le carreau à l'entrée du master n'est absolument pas un idéal de société. L'Union Étudiante appelle donc le gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour remédier à cela.

L'Union Étudiante revendique ainsi la création dans l'urgence de 30 000 places en master. Dès la rentrée, 10 000 places pourraient déjà être ouvertes dans les filières les plus en tension pour parer au plus urgent. Il est en outre impératif d'ouvrir une phase complémentaire dès cette année pour la plateforme MonMaster afin d'offrir de nouvelles possibilités d'inscription aux étudiant-es qui

se retrouveraient sans solution et sans aucune possibilité de recours dès la fin du mois de juin. Enfin, nous revendiquons que dès l'an prochain au moins une proposition de place soit effectuée dans l'université d'origine du candidat ou de la candidate dans une mention de master compatible avec sa licence pour éviter les mobilités contraintes.

Pour permettre l'inscription d'un plus grand nombre d'étudiant-es, l'Union Étudiante aide et défend individuellement les étudiant-es qui nous sollicitent et organise la mobilisation collective. Les étudiant-es sans proposition d'admission peuvent nous contacter à tout moment sur nos réseaux sociaux et via notre formulaire "Vite Une inscription" :

<https://forms.gle/mJanPPIBEoWvaNUe6>

